

Diff. A + B + C

Liège, le 11 février 1994

CIRCULAIRE 42-0-93-09(01)

OBJET : Laboratoires d'essais - Liste des prix des essais.

La circulaire 42-0-91-1 est modifiée comme suit.

L'adaptation annuelle des prix repris à l'annexe de la circulaire n° 514-A/11 du 13.07.1987 est à calculer suivant la formule :

$$\begin{aligned}\text{Prix (1994)} &= \text{Prix tarif (1986)} \times 1,02^{10} \\ &= \text{Prix tarif (1986)} \times 1,219.\end{aligned}$$

Cette adaptation est applicable avec effet au 1er janvier 1994.

Le Secrétaire général,

F. HAMBYE.